

LA GARANTIE TRANSIT*

Les Fourgons Transit Inc. garantit votre fourgon contre tous les défauts de fabrication selon les spécifications suivantes :

5 ANS

COMPOSANTES STRUCTURALES

* Pour une période de 5 ans à partir de la date d'achat, sur les éléments suivants : sous-structure, toiture, adhésion des panneaux, lumières D.E.L., cadrage arrière, quincaillerie des portes battantes.

5 ANS

COMPOSANTES EN ALUMINIUM

* Pour une période de 5 ans à partir de la date d'achat contre la perforation des composantes en aluminium.

3 ANS

INFILTRATIONS D'EAU

* Pour une période de 3 ans à partir de la date d'achat sur le fourgon contre les infiltrations d'eau.

3 ANS

PEINTURE

* Pour une période de 3 ans à partir de la date d'achat sur l'adhésion de la peinture.

1 AN

AUTRES COMPOSANTES ET MODIFICATIONS

* Pour une période de 1 an à partir de la date d'achat sur les composantes suivantes : coupe-froids, portes à roulement vertical, rampe, chaufferette, miroirs, filage, quincaillerie, modification de l'empattement du véhicule.

* Toutes les options ajoutées par l'intermédiaire d'un sous-traitant seront garanties par celui-ci. (ex. : unité de réfrigération, plancher recouvert de Line-X, etc.)



MAXON®

Les monte-charges installés par Les Fourgons Transit Inc. sont garantis selon les modalités suivantes :

2 ANS

Pièces et main-d'œuvre



La garantie offerte par Les Fourgons Transit Inc. s'applique à l'utilisation normale et ne s'applique pas aux dommages causés par accident, abus, négligence ou mauvais entretien.

L'entretien recommandé et la lubrification sont la responsabilité du propriétaire.

Toutes les réparations doivent être effectuées à notre usine située au 3600, boulevard Industriel à Laval ou dans un centre de service autorisé par Les Fourgons Transit Inc.



ENTRETIEN RECOMMANDÉ ET PRÉVENTION

▶ Fourgons muni d'une porte à roulement vertical : la porte doit être lubrifiée mensuellement avec un lubrifiant non pénétrant. Évitez la graisse.

▶ Afin d'éviter le bris des portes arrières, ne circulez jamais avec la (les) porte(s) ouverte(s).

▶ L'entretien et l'utilisation du monte-charge doivent être effectués selon les directives du fabricant, indiquées dans le guide du propriétaire. Un mauvais entretien risque de causer des bris et révoquer la garantie.

▶ Afin de prévenir la détérioration du plancher, évitez de déplacer la

marchandise en la glissant sur le plancher, ainsi que le transport de matière trempées dans un fourgon ne possédant pas un plancher d'aluminium.

▶ Les boulons de fixation en «U» doivent être vérifiés et serrés à tous les 20 000 km.

LES FOURGONS TRANSIT INC.

3600, boulevard Industriel
Laval (Québec) H7L 4R9
Sans frais : 1 877 382-0104
info@transit.ca

transit.ca



Votre satisfaction est très importante pour nous.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de notre équipe, qui se fera un plaisir de vous aider.

Pour un service rapide, veuillez avoir en main le numéro de série de votre fourgon.

Celui-ci est situé à l'avant du fourgon, du côté passager (gravé sur la bande de frottement). Le numéro de série figure aussi sur l'autocollant de la marque de sécurité du Canada, collé à l'intérieur de la porte du châssis, côté conducteur.

NOS HEURES D'OUVERTURE

Service ▶ Lundi au vendredi, de 7h à 17h

Pièces ▶ Lundi au vendredi, de 7h à 17h

Ventes ▶ Lundi au vendredi, de 7h à 18h

